



## Commune mixte de Montfaucon

---

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON LE 30 MAI 2023 A 20.00 H. - COMPLEXE SCOLAIRE

---

Le Président ouvre l'assemblée. En préambule il rappelle, comme le permet l'article 19, al.2 du Règlement d'organisation, que les débats peuvent être enregistrés. Aucune personne ne fait appel à cette possibilité.

Le Président salue M. le maire, Madame et Messieurs les conseillers communaux. Il rappelle les droits politiques vigueur.

Le Président signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n ° 16 du 5 mai 2023 et distribué par voie de tous ménages. Avant de passer à l'ordre du jour, le Président présente le bureau RWB qui donnera des informations sur le projet PAL (révision du plan d'aménagement local). Personne dans l'Assemblée ne s'oppose à cette présence.

Le président propose les scrutateurs suivants :

- Mme Marie-Claude Martinoli
- Monsieur Raymond Marchand

Les personnes présentes acceptent à la majorité évidente ces deux propositions.

Nombre de votants présents : 25

#### Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 février 2023.
2. Voter un crédit pour la réalisation du PAL (obligatoire) par le bureau RWB d'un montant de CHF 105'000.-
3. Voter un crédit pour la réalisation du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau(obligatoire) d'un montant de CHF 7'000.-
4. Voter la modification de l'article 3 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfavergier
5. Divers

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée, ce qui n'est pas le cas. Il signale à l'assemblée que le point 4 de l'ordre du jour est retiré. Sauf avis contraire, l'ordre du jour sera suivi dans l'ordre chronologique.

#### **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 février 2023**

Le Président rappelle et contrairement à ce que le tout-ménage mentionnait, que chaque citoyen à la possibilité de faire valoir des modifications 4 jours avant et non pas 1 jour avant l'assemblée.

La parole n'est pas demandée, au vote le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

**2. Voter un crédit pour la réalisation du PAL (obligatoire) par le bureau RWB d'un montant de CHF 105'000.-**

Entrée en matière : Christophe Miserez  
L'entrée en matière n'est pas contestée.

Après quelques paroles d'introduction, le conseiller en charge du dicastère de l'aménagement cède la parole à M. Anthony Morin du bureau RWB et chef de projet, accompagné par Monsieur Arnaud Macquat.

M. Morin explique les raisons légales des communes à réviser leur plan d'aménagement local. Il fait également mention de la procédure qui durera jusqu'à fin 2024, voir début 2025. Le canton du Jura a donné aux communes jurassiennes un délai jusqu'à fin 2024 pour déposer son projet de révision de PAL.

A la suite de la présentation de M. Morin, le conseiller en charge de l'aménagement rappelle les obligations de la commune en la matière. Il s'agit aussi de disposer à la fin de la procédure d'un outil de travail moderne et adapté au travers de l'établissement du Règlement communal des constructions. Pour réaliser cette tâche, il fait appel à la population qui sera prochainement sollicitée pour participer à un groupe de réflexions à même d'apporter au Conseil communal des idées et remarques pour ce plan d'aménagement qui définira les lignes de la commune durant une quinzaine d'année.

Après la présentation, le président ouvre les questions.

Un citoyen demande comment le crédit sera financé. Le maire répond qu'il sera procédé au financement par voie d'emprunt.

Un citoyen demande que peut-il se passer si le délai au 31 décembre 2024 ne pourra pas être respecté. M. Morin répond que ce délai n'est pas impératif pour autant que les travaux soient commencés avant cette date. Il rappelle qu'au besoin, le canton pourrait se charger du PAL par substitution, aux frais de la commune.

Une citoyenne demande comment la commune va financer l'emprunt, serait-il possible de vendre des terrains. Le maire lui répond que malheureusement la commune n'a pas ou peu de terrain à vendre.

Il n'y a plus de question, le président clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité.

Le projet d'un coût total de CHF 105'000.- est accepté à la majorité évidente.

**3. Voter un crédit pour la réalisation du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau (obligatoire) d'un montant de CHF 7'000.-**

Entrée en matière : Gaëtan Marchand  
L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le conseiller communal en charge du dossier rappelle les bases légales et les délais donnés aux communes pour réaliser un plan d'entretien communal des eaux de surfaces, qui découlera par la suite de la réalisation de fiches d'action. Pour Montfaucon, cela représente env. 18 mares et plans d'eau. Le Conseil communal a reçu deux offres, le Bureau Biotec a été retenu sur la base d'une offre à CHF 6'000.-, par prudence, le Conseil communal a ajouté une réserve de CHF 1'000.-.

Un citoyen tient à faire remarquer à l'assemblée et au Conseil communal la notion de crédit et de dépense. L'une et l'autre font l'objet d'une procédure différente.

Monsieur le Maire en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, les citoyens présents acceptent à la majorité évidente cette demande de crédit.

#### **4. Voter la modification de l'article 3 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverghier**

Comme annoncé un début d'assemblée par le président, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **5. Divers**

Un citoyen fait mention du mauvais état de la route « rue de la Poste-rue des Tilleuls, est-ce que des travaux sont prévus avant le prochain hiver. Il lui est répondu que la rue de la Poste sera réparée courant juin prochain.

Une citoyenne déplore que la vitesse ne soit pas respectée à la rue de la Poste, est-ce que le Conseil communal envisage d'installer des gendarmes couchés.

Il lui est répondu que le conseil communal est conscient de ce problème. Un récent radar sympa à permis de constater des vitesses dépassant les 70 km/heure au village. C'est un point qui pourra être repris lors de la révision du PAL

Un citoyen fait la remarque que les panneaux de signalisation « 30 km/h. » sont trop petits à l'entrée de la zone 30. Il lui est répondu qu'effectivement cela pourrait être amélioré. Le président signale effectivement que cette demande est récurrente depuis plusieurs années. Un conseiller communal suggère de repeindre les marques blanches pour améliorer la sécurité.

Une citoyenne est étonnée du marquage au sol des lignes jaunes. Ces travaux pourraient selon elle se faire à la rentrée scolaire, comme à l'accoutumé. Le Conseiller en charge des travaux publics lui répond que le personnel était disponible en ce moment et que cela est moins onéreux de procéder ainsi que de procéder à la location d'une machine spéciale. Il est également précisé que les chablons avaient disparus du hangar communal, mais que méthode appliquée a bien fonctionné et était peu coûteuse.

A ce sujet un citoyen rappelle qu'il est difficile de travailler avec les autres communes des Franches-Montagnes, propriétaire de la machine, car la machine est disponible tardivement et que la saison ne permet pas toujours de faire du traçage. Une autre

citoyenne suggère d'utiliser des chablon pour faciliter le travail de l'employé communal.

Un citoyen fait la remarque au Conseil communal qu'il souhaitait faire des économies d'énergie, quand est-il du candélabre de la rue la Louvière et de la Deute, obstrué par de la végétation, ne faudrait-il pas élaguer et ainsi éviter un éclairage intempestif. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Un citoyen revient encore une fois sur la notion de crédit et de dépense. Il souhaite que sa remarque figure au procès-verbal de l'assemblée.

Un citoyen déplore les dégâts causés à la Combe des Etroits par les forestiers. Le vice-maire a eu connaissance de la situation, il signale que la végétation reprendra rapidement ses droits.

Un citoyen demande si la préservation de cet endroit pourrait figurer dans le PAL. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Un citoyen revient sur le site internet : le conseil avait prévu la mise à jour du site au 21 janvier or cela a été réalisé au 20 avril 2023 : est-ce que le conseil peut informer sur les mises à jour. Le Conseil communal lui répond que les mises à jour se font en continu.

Ce même citoyen demande où en est le crédit voté par la réalisation d'un nouveau site internet. Ce projet est pour l'instant mis en veilleuse.

Une citoyenne demande comment il est possible d'obtenir des détails sur l'opération « 40 ans-40 arbres ». Il lui est répondu qu'un plan de situation des arbres est consultable au bureau communal. Elle demande s'il serait également possible de mettre le plan sur le site internet. Il lui est répondu que non par l'implantation qui figure sur le géoportail est protégée.

Un citoyen demande où en est la facturation des compteurs. Il lui est répondu que la plus grande partie est facturée. Il y a encore des problèmes concernant certains compteurs.

Un citoyen demande s'il serait possible de mettre la liste des taxes communales 2023 sur le site internet. Il lui est répondu que cela fait dans la semaine.

Une citoyenne demande s'il est nécessaire de faire des tout-ménages en couleur. Le maire a pris note de la remarque.

Un citoyen demande si les conditions d'engagement du personnel sont conformes au statut du personnel et au règlement d'organisation. Monsieur le maire a répondu que c'était le cas.

Une citoyenne fait une remarque sur le rapport qu'a fait la presse à la suite de dernière assemblée.

Monsieur le maire prend la parole pour rappeler que si des personnes ont des doléances et autres remarques – il ne faut pas hésiter à prendre contact avec lui. Certaines questions pourraient être résolues avant une assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 21.00 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON

Le Président :

Le Secrétaire :

Claude Schaffter

Michel Beuret